

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINTE FOY SAINT SULPICE

SEANCE DU 10 MARS 2023

Del2023-03-14

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202210-20230310-DEL2023-03-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/03/2023

Date de la convocation : 02 mars 2023

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres excusés : 3

Nombre de membres absents : 0

L'an deux mille vingt-trois, le dix mars, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Sainte Foy Saint Sulpice, dûment convoqués, se sont réunis, en session ordinaire, salle du conseil municipal en Mairie, sous la présidence de Monsieur Mickaël MIOMANDRE, Maire

PRESENTS : Messieurs MIOMANDRE M. - PONVIANNE G. - THIVOLET D. - REBOUX A. - JURINE T. - COUTURIER A. - DE OLIVEIRA F. - VERCHERAND P. - VIAL F. - DUINAT J. - Mmes TRICAUD M. - MOREL P.

ABSENTS EXCUSES : Mrs PALLUAT DE BESSET D. - RICO S. - Mme BARROUX V. -

ABSENT :

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Paulette MOREL

OBJET: AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2022

Après avoir entendu le compte administratif 2022,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de **154 008.89 €** conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement au compte :

C/1068 excédent de fonctionnement: 84 880.53 €

C/002 excédent antérieur reporté : 69 128.36 €

Fait à Sainte Foy Saint Sulpice, le 10 mars 2023

Le Maire
Mickaël MIOMANDRE



Le secrétaire de séance,
Paulette MOREL

